



CAHIER DES CHARGES POUR LES ORGANISATEURS DU CHALLENGE INTERNATIONAL DES COURSES DE COTE DE LA FIA



1. STATUT DES EPREUVES

Les épreuves ont le statut International.

1.1 Les ASN désigneront les épreuves du Challenge International des Courses de Côte de la FIA.

1.2 Si une ASN inscrit plus de deux épreuves, elle doit donner un ordre de priorité.

1.3 Une épreuve ne peut pas être simultanément inscrite par une ASN au calendrier du Championnat et à celui du Challenge (ou de la Coupe), sauf dérogation spéciale accordée par la FIA.

2. PARCOURS

Les parcours utilisés doivent avoir reçu l'approbation de l'ASN concernée, sans que soit nécessaire une inspection de la FIA.

3. CANDIDATURES

3.1 Présentation

Les candidatures ne peuvent parvenir à la FIA que par les ASN, qui garantissent la compétence technique et organisatrice ainsi que la solvabilité financière des organisateurs.

Chaque ASN doit envoyer à la FIA un dossier qui décrive les caractéristiques sportives et techniques de l'épreuve ainsi que son déroulement lors des éditions passées.

Le dossier doit contenir la documentation suivante :

- Renseignements relatifs aux services : sécurité des spectateurs, officiels, anti-incendie, secours.
- Plan de sécurité.
- Résultats avec les détails des moyennes pour chaque Groupe de voitures des trois dernières éditions.
- Éventuelles prescriptions particulières des autorités administratives lors de l'autorisation du déroulement de l'épreuve.
- Règlement de l'épreuve des trois dernières éditions sur le même parcours.

- Rapport sur la disponibilité hôtelière de la région, sur les moyens de communication, sur l'infrastructure de la région.

- Trois copies de la planimétrie du parcours et un rapport détaillé sur ses caractéristiques.
- Nombre d'épreuves organisées avec indication de celles internationales.

3.2 Procédure

3.2.1 Avant l'inclusion dans les calendriers du Challenge et de la Coupe, une épreuve doit être organisée avec le statut international et tous les critères requis pour celles du Challenge et de la Coupe, afin que la FIA puisse juger de sa validité.

3.2.2 Toutes les demandes d'observation doivent être adressées à la FIA par l'ASN concernée au moins 3 mois avant l'épreuve.

3.2.3 Deux observateurs seront nommés, dont les frais de voyage et de séjour seront à la charge des organisateurs.

- Le premier observateur sera chargé de dresser un rapport sur les aspects organisationnels, sportifs et techniques de l'épreuve.
- Le second observateur sera chargé d'établir un rapport détaillé sur les aspects de sécurité, en collaboration avec le responsable de la sécurité de l'épreuve et celui de l'ASN.

3.2.4 La Commission des Courses de Côte de la FIA décidera, sur la base des rapports des observateurs et d'autres facteurs importants tels que le lieu et la date proposés, si l'épreuve peut être acceptée et incluse l'année suivante ou ultérieurement.

3.2.5 L'inspection est valide durant 3 ans, aux conditions suivantes :

- avis favorable de la Commission quant à la conformité de l'épreuve au statut du Challenge et de la Coupe ;
- aucune modification au niveau du parcours ;
- pas de changement du «club organisateur».

À titre exceptionnel, la Commission des Courses de Côte de la FIA pourra accepter des dérogations aux prescriptions décrites ci-dessus.

4. REGLEMENT ET ADDITIFS

L'organisateur devra envoyer une copie du Règlement Particulier en français ou anglais à la FIA, par l'intermédiaire de son ASN qui y apposera son visa. Cet envoi doit être fait au moins deux mois avant la date prévue pour l'épreuve, afin que la FIA puisse à son tour y apposer son visa. Une copie supplémentaire doit être envoyée au Coordinateur Général.

5. OFFICIELS DE LA FIA

5.1 Commissaires Sportifs

Il y aura trois commissaires sportifs, dont au minimum un d'un pays différent de celui de l'organisateur.

5.2 Observateur

Les frais de voyage de l'observateur de la FIA seront remboursés par la FIA, mais ses frais de logement et de nourriture sont à la charge de l'organisateur. L'observateur sera étranger mais d'un pays aussi proche que possible de l'épreuve.

6. RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Un(e) chargé(e) des relations avec les concurrents sera nommé(e) par l'organisateur. Il/elle devra parler au moins une langue importante dans la Région de Challenge concernée.

7. CLASSEMENTS

Dans les 24 heures suivant la fin de l'épreuve, l'organisateur fera parvenir au Coordinateur Général et, par voie électronique, au Département des Courses de Côte FIA (email : hillclimb@fia.com) le classement officiel (Général / Groupes), en incluant les partants qui n'ont pas terminé l'épreuve.

Dans les 48 heures suivant la fin de l'épreuve, les procès-verbaux, les décisions des commissaires sportifs et la liste des pénalités infligées avec leurs motifs devront être transmis à l'Observateur FIA et, par voie électronique, au Département des Courses de Côte FIA.

Tous les autres additifs devront parvenir au Département des Courses de Côte FIA au plus tard 8 jours après le déroulement de l'épreuve.

8. COORDINATEURS FIA

8.1 Coordinateur général

Giorgio CROCE (ITA)

Via O. Lupieri, 12
33100 Udine
Italie

Mob. : +39 348 2580014

Email : giorgio.croce@yahoo.it

8.2 Vice Coordinateur

Stan MINARIK (CZ)

ACCR
Opletalova, 29
110 00 Praha 1
République Tchèque

Tel.: 420 602 271 078

Fax: 420 2 222 44 299

e-mail: stanminarik@atlas.cz

NOUVEAU TEXTE

ANNEXE

COMMUNICATION / LOGO

Les logos des Championnats de la FIA ont été introduits dans le but de représenter et d'unifier les Championnats Internationaux de la FIA à travers le monde. Ces logos ne peuvent être utilisés que dans le cadre de la promotion et de l'organisation d'une épreuve ou d'un championnat approuvés, et non dans toute situation pouvant impliquer une approbation ou une association commerciale.

Le logo d'un Championnat de la FIA ne doit pas apparaître aux côtés de tout autre logo FIA.

Les logos des Championnats de la FIA doivent toujours figurer en première position sur les documents imprimés, dans un espace suffisamment grand pour qu'ils ne soient pas recouverts par d'autres informations ou images. Le logo peut être imprimé en noir ou en blanc sur un fond de couleur sombre ou sur une photographie.

Le cas échéant, le logo du sponsor d'une épreuve peut figurer dans la partie inférieure du document imprimé et devrait être accompagné de la mention appropriée : "Official Event Sponsor". (4.3 Championship Logos, "2011 FIA Brand Identity Guidelines").

Les organisateurs doivent :

- assurer la visibilité des logos spécifiques du Challenge et de la Coupe sur tout document imprimé (règlements, bulletins, rapports, classements, communiqués, etc.) et sur leur site internet en accord avec les lignes directrices de la FIA.
- assurer la visibilité des drapeaux et/ou de tout matériel promotionnel FIA.
- utiliser le titre officiel du Challenge et celui de la Coupe sur tout matériel officiel, de même que promouvoir son usage par les parties tierces menant des activités directement liées au Challenge et à la Coupe.

STANDARDISATION DES DOCUMENTS

LOGOS DU CHALLENGE ET DE LA COUPE

Dans toutes les épreuves du Challenge et de la Coupe, **les logos spécifiques ci-dessous** indiqués doivent être exposés sur tous les documents officiels, sur les drapeaux, sur le podium, au départ et à l'arrivée, et sur le site internet de l'organisateur. **Le logo institutionnel de la FIA ne doit pas être utilisé.**

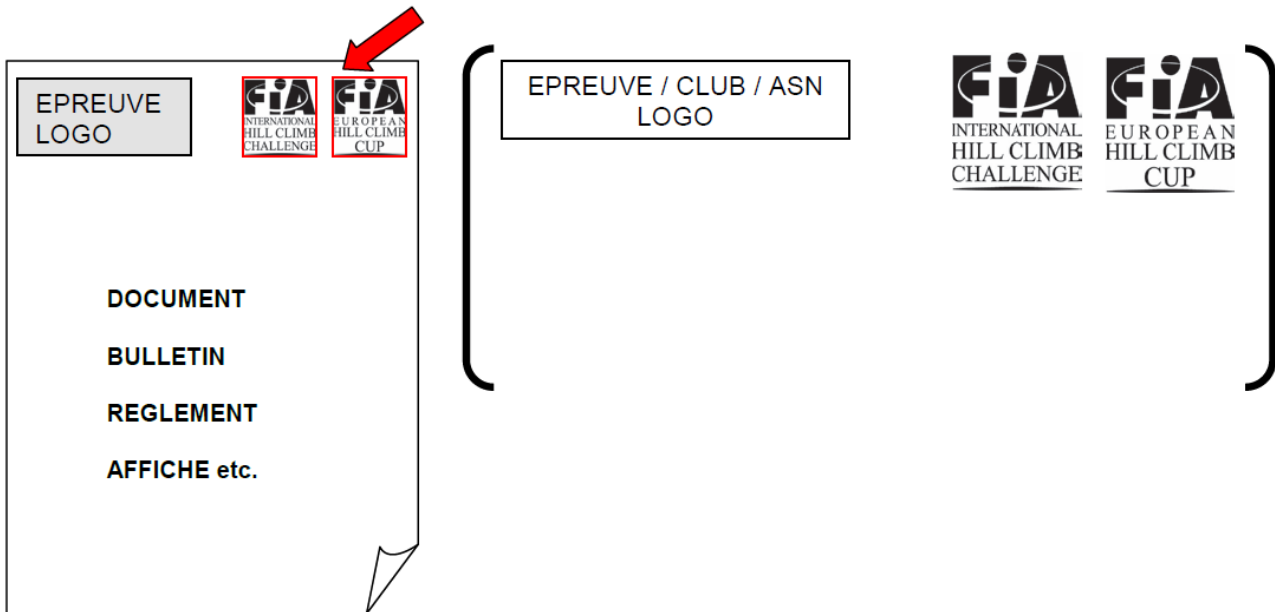


POSITION DES LOGOS

Le titre et le logo de l'épreuve, les logo officiels du Challenge et de la Coupe doivent figurer **au haut de tout document officiel**.

Les logos de l'épreuve, du club et de l'ASN devraient être placés du côté gauche et les logos du Challenge et de la Coupe de la FIA du côté droit.

Documents officiels



Internet

(page d'accueil et pages web de l'épreuve)



TITRE OFFICIEL

Titre	Challenge International des Courses de Côte de la FIA
Sigle	CICC

Titre	Coupe d'Europe des Courses de Côte de la FIA
Sigle	CEC

Style du titre pour tout document imprimé :	CALIBRI
Style du titre pour les pages internet :	ARIAL

CONTACT

► Pour toute question liée au contenu, au graphisme ou aux images concernant l'utilisation des marques FIA, veuillez contacter :

FIA Communications

E-mail : press@fiacommunications.com

► Pour toute question concernant les utilisations et applications autorisées des marques FIA, veuillez contacter :

FIA Legal

E-mail : legal@fia.com